

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 17 juin 2025

Présidence: Cedric Panchaud

Ouverture: 19h00

Appel: 43 membres présents, 10 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Rodolphe Balmer
	Laurence Bermejo Dubois
	Philippe Blaser
	Paul Celeschi
	Jérôme Ciolini
	Michel Cuendet
	Christian Joly
	Antonio Magallanes
	Catherine Safi
	Hubert Silvain
Non Excusée	
	Anita Islami

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du 11 mars 2025.
2. **Communications** du Président.
3. **Communications** de la Municipalité N° 32.
4. **Election du Bureau** du Conseil communal 2025-2026.
5. **Gestion 2024**. Rapport de la Cogest et prise de décision.
6. **Comptes 2024**. Rapport de la Cofin et prise de décision.
7. **Associations intercommunales** – AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.
8. **Divers** et propositions individuelles.

Le Président, après les salutations d'usage, fait respecter une minute de silence en hommage à M. Michel Ansermoz, ancien et fidèle conseiller communal récemment décédé.

Il fait ensuite voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président expose le sujet du vote électronique à propos duquel la Commune a été approchée. Après consultation des chefs de groupes, il a été décidé de ne pas poursuivre dans cette voie.

Il fait ensuite lecture de la lettre de démission de sa fonction de conseillère communale de Mme Laurence Gritli, démission effective au 30 juin 2025. Cette dernière sera remplacée par M. Pierre-François Charmillot, ancien conseiller communal, lors de la séance de septembre 2025.

3. Communications de la Municipalité.

La Syndique revient sur le thème de la facture sociale évoquée dans les communications municipales, où il est mentionné que malgré le rejet du recours déposé par la commune de Jouxens-Mézery, la commune de Rolle maintient et poursuit la procédure de recours. Ce maintien a été décidé en séance de Municipalité avant que toutes les autres communes recourantes ne décident de se retirer. Ce rejet a donc finalement incité la Municipalité à ne pas poursuivre la procédure de recours. Par contre, l'autre recours consistant à demander le remboursement des intérêts moratoires sur la restitution des sommes qui auraient été indûment perçues par le Canton perdure. Conjointement à la plupart des autres communes recourantes, il a été décidé de maintenir cette procédure et d'aller jusqu'au bout, pour autant qu'il y ait au moins 17 communes solidaires, ce qui est le cas.

Mme Vollenweider rappelle la troisième exposition « du Léman à l'or du San José » qui se tient actuellement au Jardin anglais.

Mme Ruchti annonce qu'il sera mis à l'enquête publique l'aménagement du Parc Veyrassat durant 1 mois dès le 20 juin, sachant que le mode de communication retenu pour le public est un affichage dédié dans le parc.

Mme Rod, à propos du sondage relatif au Green Bus, précise qu'il sera déposé sous forme d'un tous ménages dans les boîtes aux lettres dans les jours qui suivent. Elle remercie les conseillers d'y participer, même s'ils n'utilisent pas le Green Bus, et d'en faire la promotion autour d'eux afin que le plus de rollois le remplissent.

4. Election du Bureau 2025-2026.

Les propositions sont les suivantes :

Président : M. Claude Bidlingmeyer (PS)

1^{er} Vice-Président : M. Jacques Tschudin (VL)

2^e Vice-Président : M. Rodolphe Balmer (V)

Scrutateurs MM. Jean-Pierre Roland et Antonio Magallanes; scrutateurs suppléants MM. Raphaël Chappuis et Paul Brandsma. La secrétaire et la secrétaire suppléante Mmes Violaine Cherpillod et Catherine Safi, et l'huissier M. Loïc Vauthier.

Les membres du Bureau sont élus par acclamations.

5. Rapport de gestion 2024 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Massatsch, fait tout d'abord une remarque au sujet de la commission permanente d'urbanisme et de mobilité. En effet, selon la préfète il est nécessaire d'en changer le nom en commission thématique d'urbanisme et mobilité. Elle lit ensuite les conclusions du rapport de la Cogest.

Le Président ouvre la discussion.

M. Hay prend la parole au sujet des caméras situées aux alentours du Collège du Martinet. Il a appris que ces caméras ne fonctionnent pas durant les périodes scolaires (par souci de protection

des élèves) mais se demande s'il ne serait pas judicieux de les laisser en fonction en permanence durant la journée à des fins sécuritaires, telles celles de la Grand Rue ou des quais.

Mme Vollenweider explique qu'il s'agit d'une loi fédérale/cantonale qui ne permet pas de filmer les enfants. Toute caméra posée, par exemple au Martinet, ne peut fonctionner que de 17h00 à 08h00 selon la préfecture.

M. Founou, à propos du Plan Lumière, mentionne qu'il est indiqué qu'un préavis sera déposé en temps opportun, sans plus. Il désire un peu plus d'informations de la part de la Municipalité au sujet de ce plan.

Mme Ruchti explique que cela prend du temps, et que le premier dossier du plan lumière est le volet sécuritaire aux passages piétons. L'ensemble des offres est rentré et le préavis relatif à la sécurité des passages piétons devrait être déposé en septembre ou en fin d'année. Pour l'instant on n'a pas précisément ventilé les investissements sur des volets spécifiques, le but étant de traiter le Plan Lumière selon les opportunités pour des questions financières évidentes. Mais il est vraisemblable que le chapitre suivant soit celui des quais.

M. Founou revient sur le Martinet A/B/C où des aménagements extérieurs ont été installés pour créer des îlots de fraîcheur. Ce sujet est-il clos ou y a-t-il d'autres aménagements prévus ?

M. Walter stipule que l'aménagement de la cour du Martinet A/B/C revient à ENJEU et que pour l'instant il n'y a pas d'autres investissements prévus par ENJEU à cet endroit.

M. Founou, à propos du passage supérieur du PALM, remarque qu'il est mentionné qu'il fait l'objet d'études préliminaires pour y construire un axe de piste cyclable structurant qui devra figurer dans le futur projet d'agglomération de 5^e génération afin d'obtenir les financements fédéraux. Il demande donc à quel horizon temporel on se situe par rapport à ce passage, si tout va bien.

Mme Rod situe le 5^e projet d'agglomération à l'horizon 2028-2032 sachant que l'OFROU est assez pressé sur la réflexion de ce pont sur l'autoroute qui, si on attend trop longtemps, ne pourra plus laisser circuler les bus et les poids lourds. Il s'agit d'un projet commun porté par l'OFROU pour toute la réflexion du pont et par la Commune pour une part de l'agrandissement (voies piétons et cycles) avec des subventions fédérales dans le cadre du TR5 et très certainement des subventions DISREN qui seront demandées.

M. Founou a relevé une belle augmentation des amendes de stationnement qui ont passé d'environ 2'700 fichets par année de 2020 à 2023 à 3'965 fichets en 2024. Y a-t-il une raison à cette envolée ?

Mme Vollenweider relève qu'il manquait un collaborateur à la sécurité publique, d'où un engagement en 2024. Plus de personnel = plus de présence à l'extérieur.

La discussion n'étant plus demandée, Mme Massatsch reprend la parole afin de lire les vœux de la Cogest.

B - ENJEU :

Vœu 1 – La Cogest souhaite que la Municipalité initie la révision de la convention dans les meilleurs délais. Elle souhaite également qu'il y ait un mécanisme clair pour déterminer les responsabilités en cas de déficiences (risque d'accidents notamment) des installations qui vont au-delà du simple entretien, mais ne nécessitent pas le remplacement des infrastructures.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité peut tout à fait souscrire au premier vœu, bien qu'il n'engage pas que la Municipalité puisque la révision de la convention du 30 juin engagerait toutes les autres communes membres d'ENJEU. ENJEU est conscient de ces éléments de réflexion autour des documents constitutifs de son organisation, et a donc déjà entamé réflexion et premiers travaux sur une révision des statuts ainsi que sur une clarification des responsabilités pour les bâtiments qui lui appartiennent ou qui sont mis à sa disposition. Ces nouveaux statuts devront être ratifiés par les 11 communes signataires des conventions.*

C - Gendarmerie :

Vœu 2 – La Cogest souhaite que la Municipalité s'interroge sur la justification et le calcul du montant versé à la Police cantonale. De même qu'elle examine s'il y a lieu d'envisager une baisse de la participation financière de la Commune de Rolle, voire étudier la possibilité de créer sa propre police, comme cela a été fait dans d'autres communes du district.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu et va voir ce qui se passe par exemple à Gland afin d'amener une proposition de création de sa propre police.*

H – Suivi du rapport Vicario

Vœu 3 – La Cogest s'inquiète de la situation et enjoint la Municipalité à prendre toutes les mesures nécessaires pour y remédier immédiatement, sans attendre l'entrée en fonction de la nouvelle responsable des ressources humaines. Il sied également d'éviter au maximum qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu et a pris toutes les mesures nécessaires. Elle relève que parmi les absences il faut prendre en compte 4 congés maternité. A propos du turn-over, un petit sondage a été diffusé et il en ressort que le roulement du personnel est essentiellement dû à une rémunération non compétitive et à une charge de travail élevée, aux avantages sociaux limités et à un temps de travail de 42 h/semaine. Cela génère du mécontentement parmi les collaborateurs. Le règlement est en cours de révision car la Municipalité est très attentive au bien-être de ses employés.*

J – Cellule de crise :

Vœu 4

- Qu'un seul document soit la référence pour gérer une crise et la proposition est d'intégrer ce document dans la structure du Canton qui sera utilisée dans toutes les communes.
- Qu'une procédure soit clairement définie pour mettre à jour les différentes listes plusieurs fois par année.
- Qu'un plan de formation des différents intervenants en cas de crise soit établi. Non seulement au début d'une législature mais à chaque changement d'une personne clé du processus.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité accepte ce vœu. Le document sera déposé sur la plateforme du Canton, une procédure sera prochainement clairement définie, un plan de formation des divers intervenants sera également mis en place.*

La parole n'étant pas demandée, le Président ferme la discussion afin de passer au vote qui montre que les conclusions du rapport de Gestion 2024 sont acceptées à l'unanimité.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2024 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2024, et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2024 et en donne décharge aux organes responsables.

Le **rapport de gestion 2024** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 17 juin 2025

6. Comptes 2024 – Rapport de la Cofin.

Mme Ulliel, rapportrice, lit les conclusions du rapport puis le Président ouvre la discussion sur les divers chapitres.

M. Tschudin attire l'attention des conseillers sur le compte gaz qui dégage un bénéfice de Fr. 409'674.-, donc une marge de 8,55%, et il espère un autre tarif pour la facture du mois de juillet 2025.

M. Rapini relève que la Cofin n'a pu que constater la délicate situation dans laquelle les finances communales se trouvent. Si ces comptes bouclent à l'équilibre c'est grâce au prélèvement de réserves qui ne sont malheureusement pas illimitées. Il y a encore quelques inconnues, dont celle due à la nouvelle péréquation intercommunale dont on verra l'impact sur nos finances ultérieurement. Avec des fonds propres d'environ Fr. 130'000.- la capacité de la Commune à absorber des déficits est extrêmement limitée.

M. Founou, à propos du point d'impôt, remarque que sa valeur est assez stable par rapport à 2024 et se trouve dans la fourchette haute selon ce qui avait été indiqué dans le rapport de minorité en 2024, à savoir à un peu plus d'un million. Notre point d'impôt est donc très efficace et représente un levier important. Selon ce qui se passera en 2025 il sera peut-être un peu inférieur mais on est dans la bonne gamme. Si ce point d'impôt est calculé par habitant, il est à Fr. 153.- et pour comparaison il est par habitant à Gland à Fr. 51.-. Grâce aux entreprises multinationales sur le territoire il y a un effet de levier très intéressant.

Il poursuit par la marge d'autofinancement qui en 2024 était à Fr. 1'300'000.- marge qui, selon les rapports, ne couvre pas les investissements qui s'élèvent à Fr. 2'600'000.-. Il faut voir que dans le récapitulatif des investissements rollois sur les 20 dernières années, on s'aperçoit que depuis environ 7 ans les investissements sont très faibles. Cela correspond au message de la Municipalité qui est d'attendre avant d'investir. C'est une situation de sous-investissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et la rapportrice relit les conclusions du préavis municipal. La parole n'étant toujours pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que les comptes 2024 sont acceptés à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes: »

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 28 avril 2025
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2024 tels que présentés
- de valider le prélèvement au fonds pour charges péréquatives de Fr. 1'280'248.-
- de valider le prélèvement à la réserve pour investissements futurs de Fr. 1'280'131.-
- de donner décharge à la Commission permanente des finances
- de donner décharge à la Municipalité
- de donner décharge à la Cheffe du Service des finances

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2024 est approuvée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 17 juin 2025

7. Associations intercommunales.

M. Tschudin indique que l'AIER a eu 40 ans, ce qui a donné lieu à 2 événements.

La STEP se porte bien; les comptes ont été approuvés lors de la dernière séance et un nouveau président a été élu en la personne de M. Jacques Tschudin. Il poursuit en déplorant le faible nombre de participants aux séances, ce qui donne toujours un quorum à peine atteint et recommande aux rollois de participer.

Pour Région Nyon un Conseil intercommunal aura lieu le lendemain avec quelques préavis DISREN et le nouveau règlement du fonds régional du tourisme avec un grand changement de nom ; de FRET (fonds régional d'équipements touristiques) à FRAT (fonds régional d'aide touristique) ce qui permet à beaucoup plus de projets de la Région d'être acceptés par le Codir et financés par la taxe de séjour. Les comptes seront également discutés et il a été demandé que la carte « Explore » financée par la taxe de séjour, soit comptabilisée de manière séparée afin de ne pas être englobée dans les conventions.

M. Hay, qui fait partie de la commission de gestion du SIDERE, a épluché les comptes et a été interpellé car sa situation est assez similaire à celle de Rolle. En effet, il faut assez régulièrement pomper dans les fonds de réserve pour équilibrer les comptes, en 2024 par exemple. En discutant avec les membres du Codir, il est apparu clairement qu'il faut s'attendre à une augmentation du prix de l'eau. Pas pour 2025 mais probablement pour 2026 suite à une décision qui sera prise cet automne. Il se plaît à remarquer que les comptes du SIDERE sont étanches par rapport au Conseil communal car ce sont les utilisateurs qui paient directement et le financent. Le SIDERE a environ une dizaine d'années de vie dans sa structure actuelle, et toute cette première période a été consacrée à mettre le réseau à niveau, à assainir les réservoirs, à gérer les mises aux normes. A présent on devrait passer à une phase plutôt d'entretien, donc plus légère.

Pour le Conseil Régional, la commission de gestion a soigneusement étudié le rapport du Comité directeur ; il en profite pour demander à ses collègues conseillers communaux qui parmi eux a déjà lu un rapport annuel de la Région de Nyon. Il soulève le fait que c'est rarissime et que le rapport du Codir est un rapport de promotion pour le grand public plutôt que pour les communes. Ceci impacte le travail de la Cogest qui essaie de bien comprendre ce que fait la Région car le rapport n'est pas un rapport de gestion mais un outil de communication avec le public. Le rapport de la Cogest est enrichi cette année d'un graphique permettant de visionner les flux financiers (entrées, sorties, fonctionnement des activités centrales). La Cogest a demandé à pouvoir bénéficier à l'avenir d'un graphique relatif aux projets du réseau routier et des pistes cyclables. M. Hay demandera que ce soit connecté au Grand Genève car la Région touche Versoix, et les travaux manquent de continuité, entre autres pour les pistes cyclables.

Mme Ruchti revient sur le fait qu'il est discuté d'une hausse du tarif de l'eau car il faut notamment maintenir un certain degré de qualité des installations. Il y a également moins de taxes de raccordement perçues lors de nouvelles constructions car la LAT génère moins de permis de construire donc moins de raccordements.

Mme Perren pour ENJEU donne des informations sur les deux dernières séances lors desquelles les conseillers ont accepté des crédits d'investissements. En mars : Fr. 284'000.- pour le remplacement des systèmes de fermeture des collèges du Martinet et de Gilly ; Fr. 47'000.- pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service de conciergerie ; Fr. 28'000.- pour la réfection de la place de jeux de la crèche de la Girolle. Un nouveau règlement du personnel a été approuvé comprenant, entre autres, une nouvelle politique salariale. En juin : Fr. 98'000.- pour un mandat d'assistance au maître d'ouvrage pour des travaux de réfection de la toiture du Martinet, la réfection de la piscine, l'amélioration de la sortie de secours au collège de Gilly. Le secteur « Bâtiments et Sécurité » au sein d'ENJEU aurait pu se charger de ces tâches mais il est déjà fortement sollicité, raison pour laquelle un expert externe a été mandaté. Fr. 56'000.- de crédit d'investissement pour le passage au nouveau modèle comptable harmonisé ; Fr. 103'400.- pour les coûts en lien avec l'intégration des structures de la fondation au sein d'ENJEU ; Fr. 85'500.- pour le changement des parois des sanitaires du bâtiment A du Martinet.

La Syndique remercie le Conseil pour avoir accepté les comptes tels que présentés à la majorité, seuls deux conseillers s'étant abstenus. Elle en déduit que la Municipalité ne travaille pas si mal...

8. Propositions individuelles et divers.

Mme Beck revient sur le rapport de gestion car elle a été frappée par l'absentéisme des membres lors des séances. Le rapport a été accepté à l'unanimité par 3 conseillers seulement lors de la dernière séance, nombre qui ne représente même pas la majorité de la commission; ceci l'interpelle.

M. C. Bidlingmeyer, en tant que président de la Cogest, revient sur les propos de Mme Beck et sur la dernière séance tenue par la commission ; cette séance était consacrée à la relecture du rapport et les membres absents avaient au préalable donné leur accord pour une unanimité réelle.

Mme Perren a constaté que la situation de la plage est problématique ; le parking est saturé déjà en début de journée et le parcage se fait en mode sauvage, des embouteillages gênent le passage ce qui génère un fort mécontentement auprès des riverains et des usagers de la plage. Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour cet été et quelles solutions sont envisagées à long terme au vu de la fréquentation croissante ?

Mme Vollenweider répond que les Sécuritas en fonction en été vont débiter leur service le week-end suivant, avant les vacances. A propos du long terme, le règlement sur le stationnement est bientôt terminé et le préavis y relatif devrait être déposé en automne.

Mme Perren, qui aime bien les goélands, trouve qu'ils sont assez envahissants sur le territoire communal ; dans certains quartiers il faut subir leurs cris stridents, des fientes sur le mobilier urbain et privé, sur les véhicules, les terrasses, etc., et leur comportement est parfois agressif. Cette situation détériore le cadre de vie de certains quartiers et gêne clairement les habitants. Est-ce que la Municipalité envisage des mesures concrètes pour limiter ces nuisances, que ce soit par des moyens de dissuasion, des campagnes de sensibilisation ou un travail avec les communes avoisinantes ?

Mme Ruchti ayant déjà travaillé sur le sujet des cormorans, a appris que les goélands sont hautement protégés. Contact sera pris avec le garde-faune pour voir s'il existe des moyens de dissuasion ou autres, mais sous toute réserve.

Mme Perren, à propos de la petite place entre la fontaine et la place du Marché, se fait l'écho d'habitants désireux que cette zone soit limitée à 20 km/h en raison des nombreux piétons, de la proximité des commerces et de la place du Marché. Est-ce que la Municipalité pourrait étudier cette possibilité afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur ?

Mme Rod explique que cette mesure était prévue à l'origine, lors des travaux de la Grand Rue ; lorsque le dossier a été déposé au Canton il a été demandé que cette zone passe à 20 km/h et les aménagements de surface ont été réalisés pour correspondre à une telle zone. Au final, le Canton a refusé au motif que la zone était trop petite, ce qui est tout à fait arbitraire du point de vue de la Municipalité. Heureusement les choses changent, les personnes passent et une demande en ce sens sera redéposée.

M. Rapini évoque les clôtures de préavis reçue au mois de mai, clôtures qui permettent de suivre les dossiers et de voir comment sont les travaux sont effectués et les crédits utilisés. Il a parfois constaté des différences de montants entre les préavis et les factures effectives, comme par exemple pour le préavis N° 17 avec un différentiel entre les coûts des travaux prévus à Fr. 1'000'000.- et une facture à Fr. 1'241'000.-. Il y a la participation d'Implenia Suisse pour Fr. 290'000.-, mais il trouve que des informations manquent car on ne sait pas exactement ce qui explique les dépassements. Il ne s'agit pas de faire un exposé détaillé mais d'expliquer pourquoi il y a des dépassements ou pourquoi les montants préavisés sont trop élevés par rapport aux factures.

La Syndique estime la remarque judicieuse ; elle sera prise en compte lors des prochaines clôtures de préavis.

M. Roland a été amené à louer la salle des Chevaliers au Château, et a eu une mauvaise surprise en recevant une facture de Fr. 750.- pour une demi-journée de location. Il estime ce prix prohibitif, de plus pour les rollois. Comment font les gens modestes ? Il remercie la Municipalité de réfléchir aux tarifs de location de ses salles. Il poursuit par les nombreux travaux à Rolle, travaux qui sont d'une lenteur impressionnante. Il se demande s'il existe un suivi des travaux car rien n'avance.

Mme Ulliel demande où l'on en est avec l'EVAM et Riverolles.

La Syndique répond qu'elle n'a pas de nouvelles à fournir, sachant tout de même qu'un recours est parti au Tribunal Fédéral, recours qui n'aura certainement pas d'effet suspensif. Les dernières nouvelles qu'elle a reçues émanent de l'EVAM qui a signalé débiter les travaux pour que le centre ouvre au mois d'octobre. Mais depuis il y a eu ce recours et rien de nouveau dès lors. Elle va se renseigner plus avant.

M. Paquet se demande si un règlement communal régit et régule les camping-cars qui parfois se garent en utilisant plusieurs places de parc.

Mme Vollenweider confirme qu'il y a une augmentation du nombre de camping-cars et de mobil-homes qui ne sont pour l'instant soumis à aucun règlement. La seule règle existante est que les roues doivent se trouver à l'intérieur des cases de parage. Tant qu'il n'y a pas de chaises, de grils, ou de désagréments, que les véhicules sont bien parqués et en l'absence d'un règlement de stationnement, ils sont dans leur droit. Toutefois, au terrain de foot et au parking rue Palet, il y a des panneaux d'interdiction.

M. Tschudin annonce une manifestation en date du 23 août prochain ; il s'agit de commémorer la restitution de l'île de la Harpe, par le Canton à la Commune de Rolle, qui a eu lieu le 14 avril 1875. Cette cérémonie organisée par la Société d'Histoire de la Côte et la Municipalité de Rolle verra la conseillère d'Etat Mme Gorrite rendre l'île de la Harpe à son tour. Verrée et apéritif dînatoire sont prévus. Les conseillers et quelques dignitaires de la région sont attendus.

Mme Vollenweider qui a entretemps consulté le site de réservation des salles communales, indique à M. Roland que le prix de location de la salle des Chevaliers est de Fr. 750.- pour une journée entière et de Fr. 450.- pour une demi-journée.

M. Rapini clôt les interventions en saluant et félicitant le Président sortant qui termine son mandat sous une salve d'applaudissements.

La séance est levée à 20h23.

Au nom du Conseil communal

Cedric Panchaud

Président



Violaine Cherpillod

Secrétaire



VU PAR LE PREFET

le: 24 novembre 2025